
Numéro de l'intervention: 229-2011
Type d'intervention: **Interpellation**
Déposée le: 22.06.2011
Déposée par: Iannino Gerber (Hinterkappelen, Les Verts) (porte-parole)
Cosignataires: 0
Urgente:
Date de la réponse: 30.11.2011
Numéro de l'ACE: 1992/2011
Direction: ECO

Bioplastique: pas si écologique que ça!

Les principaux aliments de base comme le blé et le maïs sont de plus en plus chers. Ces dix dernières années, le prix du maïs a ainsi augmenté de 300 pour cent. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène : demande de viande dans les pays émergents, récoltes inégales, spéculation et utilisation de plus en plus fréquente du maïs comme substitut du pétrole, ce qui lui fait perdre sa fonction alimentaire. La gigantesque production de bioéthanol aux Etats-Unis est ainsi la principale responsable de ce « détournement d'affectation ». Aux Etats-Unis, un tiers des récoltes de maïs sert déjà à la production de biocarburant. Cette évolution a des conséquences écologiques et sociales gravissimes. On redoute de nouveaux troubles sociaux dans les pays émergents et les pays en développement. Pour la NZZ, le prix du maïs constitue même un risque d'inflation (NZZ du 5.4.2011).

Le groupe agro-alimentaire Danone souhaite utiliser dorénavant du plastique fabriqué avec de l'amidon de maïs pour ses emballages. Dans un premier temps, seuls les yaourts Activia seront proposés dans des pots en bioplastique issu d'acide polylactique (PLA). Il est toutefois évident que Danone n'en restera pas là. D'autres groupes sont également incités à utiliser le PLA. European Bioplastic juge réaliste une production globale de 1,5 million de tonnes de bioplastique en 2011¹, d'autres sources prédisent que le bioplastique occupera 20 pour cent du marché d'ici à 2020. Nul doute que cette évolution exacerbera encore la concurrence avec les fonctions alimentaires du maïs.

Danone se targue d'utiliser des emballages écologiques et conformes au principe du développement durable. La production de PLA entraîne toutefois en amont le recours aux engrais et aux pesticides et une énorme consommation d'énergie. L'écobilan dont Danone a commandé le calcul et qu'il se plaît à mettre en avant le confirme. Dans cinq des huit catégories d'impact, les emballages en PLA sont plus polluants que le polystyrène issu du pétrole². L'entreprise se garde bien de rendre ces résultats publics et veille à sélectionner ceux qui étayent sa position. Des scientifiques de l'université de Pittsburg³ ont étudié

¹ <http://www.european-bioplastics.org/index.php?id=621>

² Ökobilanz von Danone-Activia-Verpackungen aus Polystyrol und Polylactid, Institut für Energie- und Umweltforschung, page 82 notamment

³ M. Tabone, J. Gregg, E. Beckman, A. Landis in Environmental Science & Technology (2010): Sustainability Metrics: Life Cycle Assessment and Green Design in Polymers



l'impact sur l'environnement de diverses matières plastiques. Tous facteurs analysés confondus (acidification, eutrophisation, risque de gaz à effet de serre, dégradation de la couche d'ozone, smog, consommation de matières premières fossiles, cancérogénité, écotoxicité), les bioplastiques sont classés dans le milieu du tableau seulement, sans faire mieux que les plastiques issus du pétrole.

Dans ces conditions, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif admet-il qu'il existe un lien entre le détournement de la fonction alimentaire des céréales et l'augmentation de leur prix ?
2. Pense-t-il que les surfaces agricoles doivent servir prioritairement à la production agro-alimentaire et non à celle de biocarburant ?
3. Sait-il que la supériorité écologique tant vantée des bioplastiques ne résiste pas à une analyse prenant en compte toutes les catégories d'impact ?
4. Quelles institutions cantonales utilisent des produits Danone dans des emballages en bioplastique ?
5. Les programmes cantonaux de protection de l'environnement prévoient-ils l'encouragement du bioplastique ? Ou le canton prévoit-il plutôt d'encourager le recyclage des matières premières traditionnelles ?

Réponse du Conseil-exécutif

Remarque préliminaire

Une interpellation de la même teneur a été déposée au Grand Conseil du canton de Bâle-Campagne le 5 mai 2011. Le Conseil d'Etat de Bâle-Campagne y a répondu le 28 juin 2011 de manière exhaustive. La présente réponse s'inspire de cette réponse pour ce qui est du thème du bioplastique en général.

Question n° 1:

Le Conseil-exécutif partage l'avis selon lequel il existe un lien entre le détournement de la fonction alimentaire des céréales et l'augmentation de leur prix. Le marché des matières premières biogènes bouge depuis des années partout dans le monde. L'évolution du prix des sources d'énergies fossiles peut conduire rapidement à un décalage inattendu: la production agricole n'est plus consacrée à l'alimentation humaine et animale, mais à des fins industrielles. Il en résulte des conflits d'intérêts dans le monde entier avec des composantes économiques, sociales et écologiques. On peut citer comme exemple la concurrence entre différentes utilisations de la production agricole : comme denrées alimentaires, comme matières premières pour l'industrie (le maïs p.ex.), voire comme combustible (le sucre p.ex.).

Les mesures de protection douanière ont un effet stabilisateur sur les prix des denrées alimentaires de base en Suisse, peu touchés jusqu'à présent par la concurrence sur le marché mondial. Toutefois, face aux besoins alimentaires croissants, à l'approvisionnement souvent précaire dans différentes régions du monde et à la pression considérable subie par les surfaces proches de l'état naturel, l'utilisation de produits agricoles comme matière première pour l'industrie ou comme source d'énergie est dans l'ensemble extrêmement contestable.

Question n° 2:

Oui, le Conseil-exécutif est d'avis que la production de denrées alimentaires doit avoir la priorité sur celle des biocarburants. Selon le premier principe de la stratégie en matière de biomasse (cf. Stratégie énergétique 2006, Umsetzung Bereich Biomasse [*Valorisation de la biomasse*], p.16, en all. seulement), l'utilisation de la biomasse en tant que matière première a la priorité sur une utilisation exclusivement énergétique.

Toutefois, la politique agricole et le pilotage de la production qui lui est associée incombent presque exclusivement à la Confédération, et les cantons n'ont que très peu d'influence sur l'utilisation des surfaces agricoles.

Le Conseil-exécutif s'efforce globalement et dans les limites de ses possibilités, de maintenir une agriculture durable qui garantisse un revenu adéquat aux exploitations agricoles productrices de denrées alimentaires, tout en tenant compte de l'importance du paysage agricole comme espace vital intact.

Question n° 3:

Le Conseil-exécutif partage l'avis selon lequel la fabrication de matières plastiques à base de matières premières renouvelables n'est en général pas plus respectueuse de l'environnement. Comme c'est aussi le cas pour la production d'énergie à partir de ces matières premières, un écobilan positif résulte plutôt de l'utilisation des déchets et des sous-produits agricoles, alors que le bilan de la culture de matières premières spécialement pour la fabrication de bioplastiques peut se révéler encore plus mauvais que celui de matières plastiques fabriquées à partir de matières premières fossiles.

Les bioplastiques ont un autre effet négatif indirect sur l'environnement, car ils rendent difficile ou même impossible le recyclage des déchets plastiques (une question qui revient toujours à l'ordre du jour en Suisse).

Question n° 4:

On trouve aujourd'hui sur le marché suisse des produits très variés à base de bioplastique: récipients universels, «sachets bio» pour fruits et légumes, articles pour la restauration (assiettes, gobelets, bols à salade, couverts, pailles, etc.), sacs à commissions et sacs poubelles. Le Conseil-exécutif ignore si de tels articles sont aussi utilisés dans les institutions cantonales.

Question n° 5:

Le Conseil-exécutif estime qu'il est très important d'éviter les déchets plastiques inutiles, surtout provenant des emballages, ainsi que d'encourager le recyclage des matières premières traditionnelles.

En revanche il n'existe dans le canton de Berne aucun programme de protection de l'environnement visant à promouvoir la culture de maïs, de céréales, de betteraves sucrières ou de pommes de terre pour la production de biocarburants ou de bioplastiques. Il faut rajouter à cela que le Conseil-exécutif a adopté l'objectif de substitution suivant dans sa stratégie énergétique: en 2035, cinq pour cent du carburant requis dans le canton de Berne seront produits à partir de la biomasse, sans que des surfaces agricoles destinées à la production de denrées alimentaires ne soient supprimées à cette fin (cf. Stratégie énergétique, p. 29).

Au Grand Conseil